

## PROCES VERBAL BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 26 Mai à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>		<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAUULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Madame ESNARD Dominique
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAUULT Patrick	<b>10<sup>ème</sup></b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 16
- votants : 17

**Date de convocation :**  
Le 20 mai 2025

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame MICHOT Karine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur POMA Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques -

Madame COCHETON Stella désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

### Ordre du jour

#### I. DELIBERATIONS

##### FINANCES

1. Attribution des aides à l'apprentissage 2025
2. Attribution des aides à l'investissement en matériel 2025

#### II. AFFAIRES DIVERSES

3. Ordre du jour du Conseil communautaire du 2 juin 2025

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président demande aux membres du Bureau si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière réunion de bureau. **Le Bureau communautaire l'entérine à l'unanimité.**

Il sollicite ensuite l'Assemblée pour l'adjonction du dossier suivant à l'ordre du jour :

##### 📌 Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire élémentaire de SAINT-AIGNAN

Les membres du bureau approuvent à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été confiées lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2023, le bureau s'est donc prononcé sur les délibérations suivantes :

#### **Finances**

##### **1. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025**

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis en place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé

pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 19 décembre 2024, le Conseil a adopté un nouveau dispositif. Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

DATE DEMANDE	Nom	Motif de la subvention	MONTANT sollicité
26/02/2025	CHHITI'S Terre y fruits SAINT-AIGNAN	CHAIGNON Quentin CAP Equipier polyvalent du commerce	3 000,00 €
06/03/2025	Commune du Controis en Sologne Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	KUNTZ Stecy CAP Accompagnement Petite Enfance	3 000,00 €
28/02/2025	Aux délices de Lusigny SELLES-SUR-CHER	BOUQUET Melina Titre pro Vendeur	3 000,00 €
		FONDE Ethan BTM Pâtissier confiseur glacier	3 000,00 €
		SOUALHIA Yacim CAP Boulanger	3 000,00 €
15/02/2025	Max VAUCHE Productions Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	GAUTHIER Auriane CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		COLLADO Cloé Titre Pro Responsable de développement	1 500,00 €
		DE CARVALHO Névaé CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		MARTINEAU Dorian CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		GABILLON Méloé CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
31/03/2025	People and Baby SAINT-AIGNAN	RABOTIN Arthellais Diplôme d'éducateur de jeunes enfants	3 000,00 €
	People and Baby SELLES/CHER	GILLARD Fiona Diplôme d'auxiliaire de puériculture	1 500,00 €
	People and Baby MONTRICHARD	VERON Orlane Diplôme d'éducateur de jeunes enfants	3 000,00 €
	People and Baby Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	CAILLEAU Clarisse Diplôme d'auxiliaire de puériculture	1 500,00 €

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 16 avril 2025 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

**Vu** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

**Vu** la délibération N° 16D24-5 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

**Vu** le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme susvisé. Monsieur le Président ou à son représentant est autorisé pour signer tous actes et pièces y afférant.

## **2. ATTRIBUTION DES AIDES A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL 2025**

### **▪ GAYOT Marie SAS GABULLE restaurant En tandem, 74 Rue nationale, Montrichard-val-de-cher (41400)**

Par courrier du 16 décembre 2024, Madame GAYOT Marie, gérante de la SAS GABULLE, sise 74 rue nationale, à Montrichard-val-de-cher (41400) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à

l'investissement en matériel pour financer les travaux de mise en conformité de son restaurant. Le montant de l'opération est estimé à **6 356.86 € HT**.

▪ **SALVAN Coiffure – 2 Rue de la croix de pierre – SOINGS-EN-SOLOGNE (41230)**

Par courrier du 15 mai 2025, Madame SALVAN Christine, gérante de SALVAN Coiffure, sise 2 rue de la croix de pierre à Soings-en-Sologne (41230) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer du matériel de coiffure et de soin pour le cuir chevelu. Le montant de l'opération est estimé à **4 241.66 € HT**.

▪ **CAFE DE L'UNIVERS SIS 2 RUE ABEL POULIN A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 19 mars 2025, Madame LESUEUR Aurélie, gérante du Café de l'univers, sise 2 Abel Poulin à Contres Commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer du matériel de cuisine, four, glissières, hotte. Le montant de l'opération est estimé à **39 560.00 € HT**.

▪ **RESTAURANT LE GOURMET DE MAREUIL sise 74 rue de la République à MAREUIL-SUR-CHER (41110)**

Par courrier du 8 avril 2025, Monsieur ROUGET Philippe, gérant du restaurant le Gourmet de Mareuil, sise 74 rue de la République à Mareuil-sur-cher (41110), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer du matériel de cuisine. Le montant de l'opération est estimé à **23 976.92 € HT**.

▪ **SARL HAIR BY K sise 82 Rue Pierre-Henri Mauger à Contres, Commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 24 avril 2025, Madame LENOIR Kathleen, gérante de la SARL HAIR BY K sise 82 Rue Pierre-Henri Mauger à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer du matériel de coiffure. Le montant de l'opération est estimé à **11 637.12 € HT**.

▪ **ALLO SERVICES 41 sis 10 Rue franche à PONTLEVOY (41400)**

Par courrier du 17 avril 2025, Monsieur PASNON Stanislas, gérant de ALLO SERVICES 41, sise 10 Rue franche à Pontlevoy (41400,) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'une tondeuse autoportée. Le montant de l'opération est estimé à **7 911.20 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 21 mai 2025, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le courrier du 17 avril 2025 de Monsieur PASNON Stanislas, gérant de ALLO SERVICES 41, sise 10 Rue franche à Pontlevoy (41400)

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances en date du 21 mai 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'octroi des aides à l'investissement en matériel suivantes :

Entreprise	Objet	Montant de l'aide
SAS GABULLE	travaux de mise en conformité du restaurant	1 589.22 €
SALVAN COIFFURE	Acquisition de matériel de coiffure et de soin pour le cuir chevelu	1 060.42 €
CAFE DE L'UNIVERS	Acquisition de matériel de cuisine, four, glissières, hotte	5 000.00 €
RESTAURANT LE GOURMET DE MAREUIL	Acquisition de matériel de cuisine	5 000.00 €
SARL HAIR BY K	Acquisition de matériel de coiffure	2 909.28 €
ALLO SERVICES 41	Acquisition d'une tondeuse autoportée	1 977.80 €

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2025.

### **3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE DE SAINT-AIGNAN**

Il est proposé à l'Assemblée qu'une subvention soit versée à la coopérative scolaire Victor Hugo située 6 rue Victor Hugo à Saint Aignan (41110). Le Bureau, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de **2 400.00 €** à la coopérative scolaire de Saint-Aignan située 6 rue Victor Hugo à Saint Aignan (41110). Le crédit sera inscrit à l'article 65748 du budget principal. Monsieur le Président ou à son représentant est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces y afférant.

## **Affaires diverses**

### **▪ FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

#### **○ ENTREPRISE PEPETTE A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'entreprise PEPETTE, sise 6 rue des Entrepreneurs à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, spécialisée dans la fabrication de repas frais pour chiens et chats, a été placée en procédure de sauvegarde. Cette start-up n'a pas été épargnée par un contexte émaillé des crises successives en un temps court, avec d'abord le Covid, puis la guerre en Ukraine et l'inflation sur les matières premières et l'énergie. Vendant exclusivement en ligne, elle se tourne désormais vers la vente en grande surface pour toucher un large public et augmenter sa visibilité. Marine THERSIQUEL, présidente fondatrice de PEPETTE, souhaite installer cette année 250 armoires réfrigérées dans les magasins de grande distribution, avec un objectif de 800 pour l'année suivante. Cette initiative est soutenue par Monsieur Franck BONFILS, fondateur de Juste Bio. Par ailleurs, la Communauté de communes envisage de soutenir cette entreprise en suspendant la perception de ses loyers. Cette proposition sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire le 15 juillet 2025.

#### **○ CHOCOLATERIE MAX VAUCHE A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE**

Suite de l'incendie qui a dévasté l'atelier de production de la chocolaterie MAX VAUCHE sis 50 rue de Cheverny à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, la Communauté de communes sous l'impulsion de Monsieur Alexandre WILLEMS, son développeur économique, a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin de leur trouver un nouveau site de production ainsi qu'un local pour leur point de vente. Compte tenu de leurs ambitions de développement, le site initial étant désormais trop exigü, un nouveau terrain a été identifié pour les accueillir. La Communauté de communes demeure dans l'attente de la décision des dirigeants de l'entreprise, qui semblent envisager de privilégier une installation à Bracieux.

#### **○ NOUVELLES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

##### **✓ Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne**

La pose de la première pierre du site AGOARE, complexe de loisirs, implanté en lieu et place de l'ancien Intermarché situé avenue du Général-de-Gaulle, est fixée le 18 juin prochain. Composé de cinq cellules elles sont toutes réservées par des porteurs de projets.

✓ **Saint-Georges-sur-Cher**

Le bâtiment artisanal situé dans la zone d'activités du Clos de l'Azuré, à Saint-Georges-sur-Cher, sera inauguré le 3 juin 2025. Il se compose de trois cellules à vocation commerciale : une est réservée, tandis qu'une deuxième pourrait l'être très prochainement.

▪ **VOLET AGRICOLE**

Monsieur Patrick GIBAUT, vice-président en charge de l'agriculture et de la viticulture, informe les membres du bureau que 63 hectares de parcelles agricoles situées sur les communes de Chatillon-sur-Cher, Méhers, Chémery et une partie sur la commune de Billy, sont actuellement exploitées par des agriculteurs dans le cadre de conventions de mise à disposition conclues avec la SAFER. Ces conventions arrivant prochainement à leur terme, il convient à la Communauté d'engager une réflexion sur l'avenir des parcelles situées sur son territoire faisant partie de ces réserves foncières. Dans ce cadre, une visite des sites avec la SAFER et des membres de la Commission agricole est prévue le 18 juin prochain. Cela permettra non seulement d'avoir une perception visuelle des lieux, mais aussi d'évaluer le prix de ces terrains.

▪ **REFUGE DE SASSAY**

Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, vice-président de la communauté et maire de la commune de Sassay, informe les membres du bureau qu'une réunion se tiendra le 18 juin 2025, en présence des représentants de la SPA, ainsi que du directeur général des services d'Agglopolys et de celui de la Communauté de communes du Romorantinais-Monestois. Cette réunion aura pour objet d'examiner la possibilité de reprise de la fourrière refuge de Sassay. Monsieur le Président rappelle que chaque maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (article L.211-22 du CRPM). Pour ces animaux, chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune » (article L.211-24 du CRPM). La fourrière est donc un service public relevant des collectivités territoriales, contrairement au refuge, qui est « un établissement à but non lucratif géré par une fondation ou une association de protection des animaux désignée à cet effet par le préfet » (article L. 214-6 du CRPM). Les SPA ne sont pas autorisées à récupérer les animaux errants. Les refuges ne peuvent accueillir que les animaux abandonnés directement aux refuges par leur propriétaire ou les animaux provenant des fourrières afin de leur trouver de nouveaux propriétaires. La SPA est disposée à reprendre la structure de Sassay sous réserve d'une aide financière de la part de la Communauté.

Fait à le Controis-en-Sologne, le 26 mai 2025

Le Président

Jacques PAOLETTI



